



AVIVA INVESTORS FRANCE

Afer Marchés Emergents

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2021

<i>informations concernant les placements et la gestion.....</i>	<i>3</i>
<i>rapport d'activité</i>	<i>10</i>
<i>techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....</i>	<i>16</i>
<i>rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</i>	<i>18</i>
<i>comptes annuels</i>	<i>22</i>
<i>bilan</i>	<i>23</i>
<i>actif</i>	<i>23</i>
<i>passif</i>	<i>24</i>
<i>hors-bilan.....</i>	<i>25</i>
<i>compte de résultat.....</i>	<i>26</i>
<i>annexes</i>	<i>27</i>
<i>règles & méthodes comptables</i>	<i>27</i>
<i>évolution actif net</i>	<i>30</i>
<i>compléments d'information</i>	<i>31</i>
<i>inventaire.....</i>	<i>38</i>

Société de gestion	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	KPMG SA Tour Egho - 2, Avenue Gambetta - 92066 Paris La Defense
Commercialisateurs	AVIVA VIE AVIVA EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés. L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- distribution et/ou capitalisation : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Fréquence de distribution : annuelle, le cas échéant, l'OPCVM pourra payer des acomptes sur dividende.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif d'optimiser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur de référence composite 33% MSCI Emerging Markets, 33% JPM EMBI et 34% STOXX® Europe 600, en investissant de manière discrétionnaire, directement ou indirectement sur des instruments exposés aux pays émergents, tout en conservant la possibilité de se replier intégralement sur des valeurs du marché monétaire.

Indicateur de référence : L'indice de référence du FCP est l'indice composite suivant (cours de clôture, dividendes/coupons réinvestis) :

- 33% MSCI Emerging Markets (libellé en euro), indice actions représentatif des marchés émergents dans le monde, calculé et publié quotidiennement par Morgan Stanley ;
- 33% JPM Emerging Market Bond Index (libellé en euro), indice obligataire représentatif des obligations d'Etat émises par les gouvernements des pays émergents souverains, calculé et publié quotidiennement par JPMorgan ;
- 34% STOXX® Europe 600, indice actions composé des 600 principales capitalisations européennes, calculé et publié quotidiennement par Stoxx Limited.

L'OPCVM est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs ou de fonds.

L'allocation entre les différentes poches d'actifs est déterminée en premier lieu en fonction de l'indicateur de référence. Elle est par la suite ajustée en fonction des opportunités d'investissements et des niveaux de valorisation et de risque des différentes classes d'actifs.

A ce titre le portefeuille du FCP pourra être investi :

- entre 0% 50% de l'actif net, en direct sur les marchés actions. Les émetteurs sélectionnés relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, des marchés européens, et pourront être exposés à la croissance des pays émergents ;
- entre 0% à 50% de l'actif net en OPC exposés aux actions émises sur les marchés des pays émergents ;
- entre 0 et 50 % de l'actif net en OPC exposés aux titres de créance dont les émetteurs, issus du secteur public ou privé, ont leur siège social dans les pays émergents.

En cas de manque d'opportunités d'investissement ou de fortes tensions sur les marchés financiers, l'attention du souscripteur est attirée sur le fait que le FCP a la possibilité de se replier entre 0% et 100% de son actif net sur des valeurs du marché monétaire, notamment des OPC monétaires libellés en euro.

La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et +8.

L'exposition du FCP aux marchés des pays émergents de toutes zones géographiques pourra être comprise entre 0% et 100% de l'actif net du fonds.

Le FCP pourra supporter un risque de change entre 0% et 100% de l'actif net.

Afin d'exposer ou de couvrir le portefeuille contre les risques actions, de change ou de taux, le FCP pourra avoir recours aux instruments dérivés ainsi qu'aux instruments intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence.

Pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché ;
- des critères techniques tels que le positionnement sur la courbe des taux, différentiel entre des obligations à taux fixe ou variable et titres donnant accès au capital, la maturité des titres, les flux des négociations sur les titres...
- une analyse crédit des émetteurs (leur situation, leur spread, leur rating).

S'agissant des OPC, ils seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Par ailleurs, son objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les actifs utilisés hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP sera investi entre 0% à 50% de son actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, des marchés européens.

Les titres seront exposés à la croissance des pays émergents. En cas de manque d'opportunités d'investissement ou de fortes tensions sur les marchés financiers, le FCP pourra être replié sur des titres des marchés européens.

Les titres détenus pourront être libellés en euro ou en autres devises.

Le fonds pourra investir jusqu'à 20% de son actif net en valeurs issues de petites capitalisations.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Dans le cadre du repli du FCP vers des valeurs monétaires, le portefeuille pourra comprendre des titres de créance et instruments du marché monétaire entre 0% et 100% de son actif.

Les titres seront intégralement libellés en euro.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La sensibilité de la poche taux sera comprise entre 0 et +8.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations callables
- obligations puttables
- obligations souveraines

- obligations high yield
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor
- Asset-Backed Commercial Papers

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Dans le but de dynamiser les liquidités du portefeuille, le FCP pourra avoir recours dans la limite de 10% de l'actif net à des produits de titrisation dont la maturité sera inférieure à 1 an, tels que des ABCP (Asset-Backed Commercial Paper).

Les titres seront libellés en euro et les émetteurs auront également leurs sièges sociaux dans les pays de la zone euro.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres seront cédés en respectant l'intérêt des porteurs, ces cessions n'étant pas effectuées au jour de la dégradation mais dans un délai raisonnable, permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 50% et 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Certains OPC (notamment des ETF) auront vocation à s'exposer à des indices de contrats à terme sur matières premières dans la limite de 10% de l'actif net.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps : Total Return Swap (Indice et Single name)
 - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.avivainvestors.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations remboursables en actions
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises,
- d'exposer le portefeuille au marché des taux notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs.
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à hauteur de 10% de son actif dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) à hauteur de 10% de son actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie "Informations particulières sur l'utilisation des TRS").

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet de garanties en l'espèce.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié aux pays émergents

L'OPCVM peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

L'OPVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :**Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de titrisation

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner de manière accessoire la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux marchés des matières premières

Les composants matière premières détenus indirectement par le fonds pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance-vie souscrits par l'AFER auprès du Groupe Aviva.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à cinq ans.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui recherchent un investissement en instruments diversifiés permettant une exposition directe ou indirecte aux marchés des pays émergents et qui acceptent les risques inhérents à ces marchés.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.affer.fr.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com
- Date d'agrément par l'AMF : 12 février 2013.
- Date de création du Fonds : 28 février 2013.

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de covid-19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipé initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître, selon les dernières prévisions de l'OCDE, de 5,7% en 2021 puis de 4,5% en 2022.

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors de mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, de nouvelles mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Mais pour l'instant le regain d'inflation est essentiellement lié à des effets de base et des phénomènes transitoires de déséquilibre entre l'offre et la demande.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 6% en 2021 puis de 3,9% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et le plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques vont progressivement venir en appui. La nouvelle administration Biden, en place depuis la victoire du camp démocrate aux élections présidentielles et sénatoriales de novembre 2020, a annoncé deux nouveaux programmes de dépenses pluriannuels d'infrastructures équivalant à 18 % du PIB de 2021 : le plan d'aide aux familles américaines (2.000 milliards de dollars) et le plan pour l'emploi (2.300 milliards de dollars). Ces plans doivent être financés par une hausse de la fiscalité des entreprises et celles des ménages les plus aisés. La reprise économique, dont le rythme ralentit au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 5,3% en août 2021 en rythme annuel. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 3,6% en 2021 et de 3,1% en 2022 après 1,2% en 2020.

Après une récession historique de 6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais le rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4^e trimestre 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance rebondit plus nettement au deuxième trimestre dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en sus de l'attitude toujours accommodante de la banque centrale européenne. Malgré un léger tassement en raison des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, la croissance reste solide au troisième trimestre. L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone de 5,3% en 2021 puis de 4,6% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel de 3,4% en septembre au plus haut depuis 2008. L'OCDE table sur une hausse annuelle des prix à la consommation de 2,1% en 2021 et de 1,9% en 2022 après 0,3% en 2020.

Le Royaume-Uni devrait voir sa croissance rebondir de 6,7% en 2021 puis de 5,2% en 2022 après une chute de près de 10% de son PIB en 2020. Cette reprise est alimentée par le succès de la campagne de vaccination démarrée dès décembre 2020 et par la levée, par étapes du printemps au début de l'été 2021, des restrictions. Mais elle s'accompagne aussi d'une flambée inflationniste avec des prix à la consommation en hausse de 3,2% en août. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 2,3% en 2021 et de 3,1% en 2022. Le Royaume-Uni doit aussi faire face à un déséquilibre sans précédent entre une forte demande liée à la réouverture de l'économie et d'importantes pénuries du côté de l'offre, accentuées par le manque de main d'œuvre dû à la Covid et au Brexit dans des secteurs économiques clés. La croissance devrait s'en ressentir au second semestre 2021.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid-19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 2,5% en 2021 puis de 2,1% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à +8,5% en 2021 et à +5,8% en 2022. Même si l'épidémie de la Covid-19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en mains de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante et les taux directeurs inchangés. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures constitue également un fort soutien aux marchés financiers. Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, puis en Europe, l'attention se porte de plus en plus sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Même si le début de la normalisation des politiques monétaires semble se rapprocher, les banquiers centraux maintiennent un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes. Ils sont soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé.

Première banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020, la Réserve fédérale américaine (Fed) pourrait être la première au sein des grands pays développés à normaliser peu à peu sa politique. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. En conséquence, son président Jerome Powell a régulièrement rappelé que la Fed était engagée à maintenir ses achats d'actifs aussi longtemps que nécessaire. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été avancé lors la réunion du FOMC de septembre 2021. Mais il se fera toutefois par étapes : réduction des achats de titres sur le marché obligataire dès la fin 2021 puis une possible remontée des taux courts en 2022, et non plus en 2023.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

LES MARCHÉS DE TAUX

Les taux souverains

Alors que la promesse de soutien illimité des grandes banques centrales à l'économie, pour amortir le choc provoqué par la crise sanitaire, avait tiré les rendements des obligations vers le bas de mars à septembre 2020, les emprunts d'Etats des pays jugés les plus sûrs ont amorcé à partir du quatrième trimestre 2020 une remontée qui s'est accélérée en 2021, et tout particulièrement sur les trois premiers mois de l'année. Cette tendance a été plus marquée aux Etats-Unis où le rendement de l'emprunt d'Etat américain à dix ans a regagné sur 12 mois plus de 80 points de base à 1,5% fin septembre 2021. Il a inscrit un plus haut à 1,78% fin mars 2021.

Les anticipations de remontée de l'inflation dans le sillage d'une reprise économique plus forte qu'attendu aux Etats-Unis, confirmées à chaque publication mensuelle des indices des prix, ont fait craindre aux investisseurs un resserrement monétaire plus rapide qu'escompté. C'est donc principalement la communication de la Fed sur le caractère transitoire de l'inflation et donc sur la normalisation de sa politique monétaire qui ont dicté les variations, parfois violentes, des rendements américains depuis début 2021. Le marché obligataire américain a connu un regain de tension fin septembre 2021 quand la Fed a adopté un ton légèrement plus « hawkish » et confirmé le début du « tapering » fin 2021.

En zone euro, les rendements sont remontés sur 12 mois mais dans une moindre mesure. La communication suffisamment claire de la Banque centrale européenne indiquant qu'elle agirait pour limiter la hausse des taux, suivie d'effets, a permis de contenir les tensions sur les marchés obligataires européens. Le Bund allemand à 10 ans, toujours en territoire négatif, a regagné sur la période un peu plus de 30 points de base à -0,19% avec un plus haut en mai proche de zéro. En France, l'OAT à 10 ans a regagné 40 points de base à 0,15% avec un plus haut à 0,33% en mai. En Italie, le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans a peu évolué sur un an à 0,87% en fin d'exercice. Mais les variations ont été importantes, avec un plus haut à 1,16% en mai et un plus bas à 0,43% en février 2021.

Le crédit

L'exercice clos à fin septembre 2021 a été marqué par une performance positive du marché du crédit euro avec un resserrement des spreads de crédit (écarts de rendement) sur la majorité des segments de marché (environ 35 points de base en moyenne pour l'Investment Grade et 130 points de base pour le High Yield sur 1 an glissant).

Sur 12 mois, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate a gagné 1,7% tandis que l'indice Bloomberg Barclays Pan European High Yield en euro a progressé de 9,8%.

La remontée des taux longs a pesé plus fortement sur le segment « investment grade » des entreprises les mieux notées qui ont bénéficié d'un resserrement des spreads moins important. La confiance des investisseurs sur le segment « high yield » des entreprises les moins bien notées reste motivée par la reprise de la croissance en Europe, la solidité des fondamentaux des sociétés, la faiblesse des taux de défaut et la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. Les mesures de soutien de la BCE et des gouvernements continuent de permettre aux entreprises de venir se financer sur le marché. Après une année 2020 exceptionnelle pour le marché primaire en euro, l'appétit des investisseurs s'est confirmé notamment pour le segment « high yield » et les « obligations vertes ». Le marché primaire a toutefois été relativement calme avec des volumes plutôt faibles par rapport à ceux de l'année dernière.

LES MARCHÉS ACTIONS

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2021, les grandes places boursières, à l'exception de l'Asie, ont encore enregistré de belles performances. Sur douze mois, l'indice MSCI World net en euros a progressé de 30%. Les marchés d'actions américains et européens connaissent des évolutions comparables : +28% sur douze mois pour le S&P 500 et + 26% pour le Stoxx 600, avec sept mois de hausse d'affilée de février à août. Sur l'exercice écoulé, le MSCI Emerging Market affiche une hausse de quelque 15%. Depuis les plus bas de mars 2020, début de la crise de Covid 19, le rebond des grandes places boursières n'a donc fait que s'amplifier. Au 30 septembre 2021, il était de 80% pour l'indice MSCI World net en euros.

Après une conjonction de bonnes nouvelles en novembre et décembre - élection de Joe Biden aux Etats-Unis, annonce de l'efficacité de plusieurs vaccins contre la Covid-19 suivie du début des campagnes de vaccination, accord sur un nouveau plan de relance aux Etats-Unis, accord in extremis entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sur l'après Brexit évitant un « no deal » tant redouté, les marchés d'actions ont tout juste repris leur souffle en janvier pour mieux repartir de l'avant. Les actions ont continué à être portées par les flux de liquidités déversés par les banques centrales, les plans de dépenses budgétaires, notamment aux Etats-Unis, la réouverture des économies, le déploiement des campagnes de vaccination et l'amélioration de la situation sanitaire en Occident, ainsi que par les bons résultats des entreprises et les perspectives encourageantes de leurs dirigeants.

Les inquiétudes sur l'inflation, les interrogations sur le rythme de normalisation des politiques monétaires, la propagation rapide du variant Delta du coronavirus, le ralentissement de la croissance chinoise et le tour de vis réglementaire du gouvernement de Xi-Jiping ont ponctuellement provoqué des périodes de prises de bénéfices. L'exercice s'est terminé sur une note négative en septembre 2021. Les tensions inflationnistes, la perspective d'un resserrement monétaire aux Etats-Unis, les inquiétudes suscitées par le risque de faillite du géant chinois de l'immobilier Evergrande ont en effet ravivé l'aversion au risque.

LA POLITIQUE DE GESTION

La politique d'allocation

Après un début d'exercice marqué par une pondération des actions en ligne avec l'indice en raison des incertitudes toujours liées à l'épidémie, les annonces positives autour des vaccins nous ont conduits à surpondérer les actions européennes et émergentes dès novembre. La sensibilité aux taux est restée en ligne avec l'indice, grâce au soutien des banques centrales.

Sur le premier trimestre 2021, tout en maintenant la surpondération sur les actions, nous avons soldé notre surexposition sur les émergents (actions et dette émergente corporate), du fait d'incertitudes plus fortes sur cette zone. Nous avons par ailleurs développé une thématique liée à la reflation avec une stratégie en valeur relative sur le secteur de l'énergie européenne (soldée sur le trimestre), et une position de devises acheteuse CAD contre AUD.

Au cours du deuxième trimestre, nous sommes revenus en ligne avec l'indice concernant l'exposition actions, après leur forte progression depuis le début de l'année et la forte tension obligataire. Pour réduire les risques du portefeuille, nous avons initié

une stratégie en valeur relative sur les actions européennes de qualité. Nous avons par ailleurs soldé notre position de devises, que nous avons remplacée par une position longue NZD contre CHF du fait d'anticipations à la hausse des taux en Nouvelle Zélande.

Sur la dernière période, nous avons de nouveau surpondéré les actions, soldé notre position en devises et réduit notre position sur les actions de qualité.

La poche Actions européennes

Cette poche a très fortement surperformé son indice de référence sur l'exercice, bénéficiant du positionnement pro-cyclique établi au cours de l'exercice précédent. Ainsi, la surpondération des valeurs minières (Glencore, Anglo American) des aciéristes (ArcelorMittal et Thyssenkrupp) et enfin des valeurs chimiques (BASF notamment) a été fortement contributrice à la surperformance du fonds. De même, notre exposition sur les valeurs du luxe telles que Richemont et LVMH ou des spiritueux telles que Pernod Ricard ou Diageo ont bénéficié au fonds.

Notre sous-pondération structurelle sur le secteur des utilities et des valeurs de santé a été un facteur positif pour la performance relative du fait de la sous performance de ces secteurs sur la période.

Sans avoir modifié de façon profonde le positionnement du portefeuille au cours de l'exercice, nous avons cependant effectué un mouvement de réduction du risque au cours du mois de janvier. Le positionnement adopté en juin de l'année précédente avait fortement contribué à la performance et nous avons ainsi effectué une prise de bénéfices partielle.

Sur la période, la performance du FCP a été de 19,75% contre 17,93% pour son indice composite (33% MSCI Emerging Markets – 33% JPM Emerging Market Bond Index – 34% STOXX® Europe 600).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	64 971 968,74	63 410 882,94
AMUNDI INDEX SOLUTIONS MSCI EUROPE ETF	8 829 957,22	6 069 773,89
ISHARES II PLC - ISHARES J.P. MORGAN USD EMERGING MKT BOND	5 907 646,75	5 965 733,44
AVIVA INVESTORS SICAV-EMERGING MARKETS BOND FUND	7 842 139,80	2 240 975,03
XTRACKERS IE PLC MSCI EMERGING MARKETS ESG UCITS ETF	6 708 221,79	1 897 714,62
AVIVA INVESTORS SICAV EMERGING MARKETS CORPORATE BOND SICAV	1 229 240,42	4 216 109,13
ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF	672 103,23	4 485 896,38
T ROWE PRICE FUNDS EMERGING MARKETS EQUITY FUND SICAV	4 092 778,32	636 598,05
ISHARES MSCI EMERGING MARKETS ETF	-	4 272 968,33
JPMORGAN FUNDS SICAV EMERGING MARKETS DIVIDEND FUND SICAV	1 630 776,61	854 343,10

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunérationPartie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2020, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 674 889 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2020 à l'ensemble des 160 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 373 600 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM) s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 109%.

Levier net : 102%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

SFDR**Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR**

AFER MARCHES EMERGENTS n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'AFER MARCHÉS EMERGENTS ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	19 123 456,82
- Change à terme :	13 343 456,82
- Future :	3 221 980,00
- Options :	2 558 386,56
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT AGRICOLE
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement AFER MARCHÉS EMERGENTS

14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER MARCHÉS EMERGENTS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 190 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 726 417



Fonds Commun de Placement
AFER MARCHÉS EMERGENTS
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



**Fonds Commun de Placement
AFER MARCHÉS EMERGENTS**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Fonds Commun de Placement
AFER MARCHES EMERGENTS
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Date :
2022.01.28
19:47:38
+01:00

Isabelle Goalec
Associée

comptes
annuels

BILANactif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	161 684 023,57	123 367 859,32
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	50 824 479,76	30 046 565,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	110 661 147,81	92 965 991,13
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	198 396,00	355 302,28
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	13 498 541,25	3 839 712,52
Opérations de change à terme de devises	13 352 338,03	2 504 574,22
Autres	146 203,22	1 335 138,30
Comptes financiers	1 413 921,74	188 396,53
Liquidités	1 413 921,74	188 396,53
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	176 596 486,56	127 395 968,37

BILANpassif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	134 652 956,66	106 238 116,92
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	14 722 924,35	15 359 046,26
• Report à nouveau	4 736 830,64	3 865 196,09
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 276 860,57	-1 941 293,66
• Résultat de l'exercice	929 086,39	621 702,65
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	162 318 658,61	124 142 768,26
Instruments financiers	138 040,00	355 302,27
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	138 040,00	355 302,27
Autres opérations	-	-
Dettes	14 123 830,71	2 567 014,52
Opérations de change à terme de devises	13 276 691,44	2 493 070,30
Autres	847 139,27	73 944,22
Comptes financiers	15 957,24	330 883,32
Concours bancaires courants	15 957,24	330 883,32
Emprunts	-	-
Total du passif	176 596 486,56	127 395 968,37

HORS-bilan

30.09.2021

30.09.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	2 558 386,56	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	3 221 980,00	12 308 193,27
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	136,00	3 001,38
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 024 597,02	1 464 108,16
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	624 774,06	516 893,46
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 649 507,08	1 984 003,00
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-13 790,19	-10 026,90
• Autres charges financières	-8 436,77	-939,95
Total (II)	-22 226,96	-10 966,85
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 627 280,12	1 973 036,15
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 111 966,19	-895 455,84
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 515 313,93	1 077 580,31
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	18 276,79	15 654,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-604 504,33	-471 532,44
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	929 086,39	621 702,65

Les produits sur actions et valeurs assimilées incluent des produits exceptionnels relatifs à des récupérations des retenues à la source pour un montant global de 12 940,31 €. Les « Autres charges financières » incluent des charges exceptionnelles relatives aux honoraires d'ERNST & YOUNG pour la récupération des retenues à la source pour un montant de 7 440,80 €.

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour. (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPCVM dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois.

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC AIF	0,95% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)	Actif net	1% maximum TTC
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Actif net	Néant

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :
 - 23/11/2020 : Modification conservateur centralisateur ;
 - 13/01/2021 : Mise à jour Frais courants ;
 - 22/01/2021 : Changement conservateur / centralisateur (de BPSS vers SGSS) ;
 - 11/02/2021 : Mise à jour annuelle ;
 - 10/03/2021 : SFDR.
- Changement à intervenir : Néant.

exercice annuel

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Distribution et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.



	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	124 142 768,26	127 829 641,32
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	24 454 557,68	13 340 899,78
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-10 579 587,54	-8 828 827,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 218 887,39	5 339 756,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 588 330,48	-4 467 183,52
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 880 735,36	2 122 919,48
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-368 861,60	-4 266 396,77
Frais de transaction	-83 994,60	-61 967,13
Différences de change	1 083 532,99	-2 387 361,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	15 130 859,27	-4 516 559,67
- Différence d'estimation exercice N	15 988 812,58	857 953,31
- Différence d'estimation exercice N-1	857 953,31	5 374 512,98
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	289 245,27	-396 288,27
- Différence d'estimation exercice N	-66 057,00	-355 302,27
- Différence d'estimation exercice N-1	-355 302,27	40 986,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-171 962,99	-171 912,06
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 515 313,93	1 077 580,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-604 504,33	-471 532,44
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	162 318 658,61	124 142 768,26

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	2 558 386,56	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	3 221 980,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 413 921,74
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	15 957,24
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 413 921,74	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	15 957,24	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	GBP	NZD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	6 505 025,47	7 142 952,88	-	3 395 973,44
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	3 343 225,41	7 651,10	3 320 013,01	2 205,78
Comptes financiers	36 286,94	73 594,26	-	1 304 040,54
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	3 443 287,43	110 630,85	3 329 338,94	26 730,34
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	13 498 541,25
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	6 663 238,42
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	6 689 099,61
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	113 390,00
Coupons à recevoir	32 520,62
Somme à payer	292,60
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	14 123 830,71
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	6 673 192,45
Montant total négocié des Achats à terme de devises	6 603 498,99
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	738 579,70
Frais provisionnés	100 378,07
Débiteurs et créditeurs divers	8 181,50
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Nombre de parts	Souscriptions		Rachats	
		Montant	Nombre de parts	Montant	
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	170 534	24 454 557,68	73 272	10 579 587,54	
Commission de souscription / rachat		-		-	
Rétrocessions		-		-	
Commissions acquises à l'Opc		-		-	

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,73
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	35 676 769,68
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
18/03/21	185 406,59	0,17	-	-
17/06/21	199 013,94	0,18	22 112,66	0,02
16/09/21	220 083,80	0,20	44 016,76	0,04
-	-	-	-	-
Total acomptes	604 504,33	0,55	66 129,42	0,06

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	4 736 830,64	3 865 196,09
Résultat	929 086,39	621 702,65
Total	5 665 917,03	4 486 898,74
Affectation		
Distribution	219 431,80	169 982,49
Report à nouveau de l'exercice	5 446 485,23	4 316 916,25
Capitalisation	-	-
Total	5 665 917,03	4 486 898,74
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 097 159	999 897
Distribution unitaire	0,20	0,17
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	9 670,74	29 334,86

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	14 722 924,35	15 359 046,26
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 276 860,57	-1 941 293,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	21 999 784,92	13 417 752,60
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	21 999 784,92	13 417 752,60
Capitalisation	-	-
Total	21 999 784,92	13 417 752,60
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017
Actif net	162 318 658,61	124 142 768,26	127 829 641,32	126 524 856,27	114 268 069,61
Nombre de parts en circulation	1 097 159	999 897	958 733	1 030 863	898 525
Valeur liquidative	147,94	124,15	133,33	122,73	127,17
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	0.07	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	0,75	0,65	0,72	0,468	0,62
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	0,07	0,03	0,05	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 28 février 2013.

4 inventaire au 30.09.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CH0012221716	ABB LTD-NOM	PROPRE	9 486,00	275 428,30	CHF	0,17
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	6 492,00	612 714,96	EUR	0,38
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	4 825,00	339 370,09	CHF	0,21
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	2 303,00	448 716,52	EUR	0,28
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	11 684,00	383 819,40	EUR	0,24
FR0004125920	AMUNDI SA	PROPRE	7 188,00	524 005,20	EUR	0,32
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	PROPRE	28 090,00	857 030,13	GBP	0,53
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	8 516,00	418 518,82	EUR	0,26
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	37 084,00	981 242,64	EUR	0,60
GB00B132NW22	ASHMORE GROUP	PROPRE	45 027,00	178 421,22	GBP	0,11
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	1 944,00	1 255 629,60	EUR	0,77
SE0011166610	ATLAS COPCO AB	PROPRE	9 798,00	514 293,17	SEK	0,32
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	10 057,00	464 130,55	EUR	0,29
DE0006766504	AURUBIS AG	PROPRE	4 024,00	263 089,12	EUR	0,16
FR0000120628	AXA	PROPRE	22 775,00	548 535,88	EUR	0,34
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	233 064,00	731 005,24	EUR	0,45
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	9 217,00	606 939,45	EUR	0,37
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	8 879,00	417 357,40	EUR	0,26
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	8 230,00	456 271,20	EUR	0,28
GB0031743007	BURBERRY GROUP	PROPRE	22 235,00	469 507,59	GBP	0,29
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	27 893,00	745 022,03	EUR	0,46
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	2 738,00	386 437,64	DKK	0,24
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	30 553,00	474 946,39	EUR	0,29
CH0210483332	CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	PROPRE	7 821,00	704 765,35	CHF	0,43
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	7 491,00	444 515,94	EUR	0,27

AFER MARCHÉS EMERGENTS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	5 816,00	343 434,80	EUR	0,21
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	11 753,00	640 303,44	EUR	0,39
GB0002374006	DIAGEO	PROPRE	12 004,00	503 594,02	GBP	0,31
CH0023405456	DUFY AG REG	PROPRE	3 147,00	153 755,01	CHF	0,09
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	45 090,00	511 410,78	EUR	0,32
FR0013215407	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2020	PROPRE	66 434,00	753 494,43	EUR	0,46
SE0015658109	EPIROC AB	PROPRE	46 168,00	828 725,88	SEK	0,51
NO0010096985	EQUINOR ASA	PROPRE	11 810,00	259 915,14	NOK	0,16
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	6 265,00	1 036 857,50	EUR	0,64
FR0000121147	FAURECIA	PROPRE	6 760,00	276 484,00	EUR	0,17
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	18 993,00	788 874,26	EUR	0,49
DE0006602006	GEA GROUP AG	PROPRE	25 714,00	1 018 017,26	EUR	0,63
JE00B4T3BW64	GLENCORE PLC	PROPRE	333 867,00	1 366 658,18	GBP	0,84
DE0006047004	HEIDELBERGCEMENT AG	PROPRE	9 469,00	613 401,82	EUR	0,38
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ PFD	PROPRE	5 323,00	426 798,14	EUR	0,26
CH0012214059	HOLCIM LTD	PROPRE	15 511,00	647 642,72	CHF	0,40
GB0005405286	HSBC HOLDINGS PLC	PROPRE	183 953,00	834 749,21	GBP	0,51
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	9 514,00	302 735,48	EUR	0,19
LU2290522684	INPOST SA	PROPRE	28 598,00	408 665,42	EUR	0,25
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	8 779,00	685 113,16	EUR	0,42
DE000KBX1006	KNORR BREMSE AG	PROPRE	3 692,00	342 026,88	EUR	0,21
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	10 409,00	399 081,06	EUR	0,25
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	558,00	199 122,30	EUR	0,12
FR0000121014	LYMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	1 391,00	862 559,10	EUR	0,53
ES0176252718	MELIA HOTEL INTL	PROPRE	43 427,00	279 235,61	EUR	0,17
GB00BNR5MZ78	MELROSE INDUSTRIES PLC	PROPRE	176 923,00	358 250,81	GBP	0,22
GB00BKFB1C65	M&G PLC	PROPRE	74 559,00	176 606,50	GBP	0,11
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	2 410,00	320 048,00	EUR	0,20
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	937,00	221 975,30	EUR	0,14
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	7 492,00	366 883,24	EUR	0,23

AFER MARCHÉS EMERGENTS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	5 647,00	588 675,33	CHF	0,36
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	35 098,00	391 510,51	SEK	0,24
DE000A0D6554	NORDEX	PROPRE	33 886,00	497 446,48	EUR	0,31
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	17 378,00	1 234 993,75	CHF	0,76
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	80 490,00	752 742,48	EUR	0,46
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	4 941,00	942 248,70	EUR	0,58
GB0007099541	PRUDENTIAL PLC	PROPRE	23 735,00	401 773,31	GBP	0,25
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	5 975,00	348 103,50	EUR	0,21
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	12 597,00	564 219,63	EUR	0,35
FR0010451203	REXEL	PROPRE	19 140,00	320 882,10	EUR	0,20
GB0007188757	RIO TINTO PLC	PROPRE	12 160,00	695 109,77	GBP	0,43
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	4 649,00	1 470 470,40	CHF	0,91
GB00B03MLX29	ROYAL DUTCH SHELL PLC-A	PROPRE	23 256,00	451 910,59	EUR	0,28
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	11 731,00	974 611,48	EUR	0,60
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	5 824,00	838 073,60	EUR	0,52
CH0002497458	SGS SA-NOM	PROPRE	19,00	47 908,61	CHF	0,03
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	7 728,00	1 096 757,76	EUR	0,68
NL0011821392	SIGNIFY NV	PROPRE	16 412,00	708 177,80	EUR	0,44
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	14 558,00	395 904,81	EUR	0,24
GB0004082847	STANDARD CHARTERED	PROPRE	86 550,00	439 018,09	GBP	0,27
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	35 109,00	581 966,78	EUR	0,36
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	12 285,00	463 943,03	EUR	0,29
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	70 161,00	283 941,57	EUR	0,17
CH0012453913	TEMENOS AG-NOM	PROPRE	4 714,00	554 203,50	CHF	0,34
GB00BLGZ9862	TESCO PLC	PROPRE	116 192,00	342 405,14	GBP	0,21
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	5 120,00	430 899,20	EUR	0,27
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	57 946,00	531 828,39	EUR	0,33
NO0005668905	TOMRA SYSTEMS ASA	PROPRE	11 268,00	509 339,11	NOK	0,31
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	34 876,00	1 441 599,46	EUR	0,89
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	20 731,00	966 997,50	EUR	0,60

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	5 332,00	129 301,00	EUR	0,08
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	394 368,00	519 828,91	GBP	0,32
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	PROPRE	2 507,00	485 455,48	EUR	0,30
SE0000115446	VOLVO AB-B SHS	PROPRE	26 022,00	505 751,99	SEK	0,31
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	1 357,00	481 495,88	CHF	0,30
Total Action				50 817 628,92		31,31
O.P.C.V.M.						
LU1681041890	AMUNDI INDEX SOLUTIONS MSCI EUROPE ETF	PROPRE	32 904,00	3 148 254,72	EUR	1,94
LU1184721287	AVIVA INVESTORS SICAV EMERGING MARKETS CORPORATE BOND SICAV	PROPRE	4 704,841	4 711 710,07	EUR	2,90
LU1329693706	AVIVA INVESTORS SICAV-EMERGING MARKETS BOND FUND	PROPRE	21 509,579	29 421 963,67	EUR	18,13
FR0010510479	AVIVA MONETAIRE ISR CT PART D FCP	PROPRE	158,00	1 543 095,94	EUR	0,95
LU1097728361	FIDELITY FUNDS EMERGING MARKET SHS Y ACC EUR SICAV	PROPRE	509 779,00	9 655 214,26	EUR	5,95
IE00B2NPKV68	ISHARES II PLC - ISHARES J.P. MORGAN USD EMERGING MKT BOND	PROPRE	190 473,00	18 003 507,96	EUR	11,09
LU0862450276	JPMORGAN FUNDS SICAV EMERGING MARKETS DIVIDEND FUND SICAV	PROPRE	196 026,00	17 618 816,88	EUR	10,85
LU1382644083	T ROWE PRICE FUNDS EMERGING MARKETS EQUITY FUND SICAV	PROPRE	1 200 034,00	21 624 612,68	EUR	13,32
IE00BG370F43	XTRACKERS IE PLC MSCI EMERGING MARKETS ESG UCITS ETF	PROPRE	104 733,00	4 933 971,63	EUR	3,04
Total O.P.C.V.M.				110 661 147,81		68,18
Warrant						
FR0013309614	CGG SA WARRANT ON CGG SA 21/02/2022	PROPRE	18 489,00	125,73	EUR	0,00
FR0013309622	CGG SA WARRANT 21/02/2023	PROPRE	60 086,00	408,58	EUR	0,00
CH0559601544	COMPAGNIE FINANCIERE RICHEMONT SA WARRANT 22/11/2023	PROPRE	15 520,00	6 316,53	CHF	0,00
Total Warrant				6 850,84		0,00
Total Valeurs mobilières				161 485 627,57		99,49
Options						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
SX5E2112P-37	SX5E/202112/P/3800.	PROPRE	-79,00	-58 460,00	EUR	-0,04
SX5E2112P-48	SX5E/202112/P/4075.	PROPRE	79,00	118 816,00	EUR	0,07
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				60 356,00		0,04
Total Options				60 356,00		0,04
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	79 579,99	79 579,99	EUR	0,05

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	APPEL MARGE USD G1	PROPRE	0,01	0,01	USD	0,00
Total APPELS DE MARGES				79 580,00		0,05
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-8 181,50	-8 181,50	EUR	-0,01
Total AUTRES				-8 181,50		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES CHF	PROPRE	-107 498,01	-99 433,92	CHF	-0,06
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-501 784,59	-501 784,59	EUR	-0,31
	ACH DIFF TITRES GBP	PROPRE	-95 092,75	-110 630,85	GBP	-0,07
	ACH DIFF TITRES SEK	PROPRE	-271 022,92	-26 730,34	SEK	-0,02
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	39 229,81	36 286,94	CHF	0,02
	BANQUE DKK SGP G1	PROPRE	1 981 870,80	266 525,57	DKK	0,16
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	-15 957,24	-15 957,24	EUR	-0,01
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	63 257,95	73 594,26	GBP	0,05
	BANQUE NOK SGP G1	PROPRE	759 503,81	75 073,89	NOK	0,05
	BANQUE SEK SGP G1	PROPRE	276 214,63	27 242,39	SEK	0,02
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	1 083 848,52	935 198,69	USD	0,58
Total BANQUE OU ATTENTE				659 384,80		0,41
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	113 390,00	113 390,00	EUR	0,07
Total DEPOSIT DE GARANTIE				113 390,00		0,07
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-100 378,07	-100 378,07	EUR	-0,06
	PRRETROFDGG1N-1	PROPRE	292,60	292,60	EUR	0,00
Total FRAIS DE GESTION				-100 085,47		-0,06
Total Liquidites				744 087,83		0,46
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
SXO171221	STOXX EUROP 1221	PROPRE	142,00	-79 580,00	EUR	-0,05
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-79 580,00		-0,05
Total Futures				-79 580,00		-0,05
Coupons						
Action						
GB0002374006	DIAGEO	ACHLIG	11 819,00	6 131,22	GBP	0,00

AFER MARCHÉS EMERGENTS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00BNR5MZ78	MELROSE INDUSTRIES	ACHLIG	174 188,00	1 519,88	GBP	0,00
GB0004082847	STANDARD CHARTERED	ACHLIG	85 213,00	2 205,78	USD	0,00
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	34 339,00	22 663,74	EUR	0,01
Total Action				32 520,62		0,02
Total Coupons				32 520,62		0,02
Change a terme						
	OACT 211026 CHF/EUR	RECU	1 806 500,00	1 670 199,37	CHF	1,03
	OACT 211026 CHF/EUR	VERSE	-1 658 728,37	-1 658 728,37	EUR	-1,02
	OACT 211026 CHF/EUR	RECU	1 806 500,00	1 673 026,04	CHF	1,03
	OACT 211026 CHF/EUR	VERSE	-1 662 016,58	-1 662 016,58	EUR	-1,02
	OACT 211026 NZD/EUR	RECU	5 594 000,00	3 320 013,01	NZD	2,05
	OACT 211026 NZD/EUR	VERSE	-3 282 754,04	-3 282 754,04	EUR	-2,02
	OVCT 211026 CHF/EUR	RECU	3 335 585,98	3 335 585,98	EUR	2,05
	OVCT 211026 CHF/EUR	VERSE	-3 613 000,00	-3 343 853,51	CHF	-2,06
	OVCT 211026 NZD/EUR	RECU	1 677 505,18	1 677 505,18	EUR	1,03
	OVCT 211026 NZD/EUR	VERSE	-2 797 000,00	-1 665 793,34	NZD	-1,03
	OVCT 211026 NZD/EUR	RECU	1 676 008,45	1 676 008,45	EUR	1,03
	OVCT 211026 NZD/EUR	VERSE	-2 797 000,00	-1 663 545,60	NZD	-1,02
Total Change a terme				75 646,59		0,05
Total AFER MARCHES EMERGENTS				162 318 658,61		100,00